

LUSSAT LIGNAT



*Château de Lignat
Tour Nord-Est*

**Bulletin municipal
d'information**

Annuel - Janvier 2014

Lussat - Lignat

Le Mot du Maire	3
Travaux et Réalisations	4
Voiries	4
Assainissement	5
Place de l'Eglise	5
Trottoirs rue de la Poste	5
Groupe scolaire	6
Eglise	6
Salle des sports	6
Jeux supplémentaires pour l'espace de jeux	6
Mairie	6
Château de Lignat	6
PLU : Plan Local d'Urbanisme	7
Finances	8
Compte administratif 2012	8
Situation financière de notre commune	9
Vie Locale	10
Civisme	10
Gendarmerie	11
Elections municipales	11
Elections européennes	11
Le tri des déchets	12
SBA : mise en place de la redevance incitative	12
Dons du sang	13
Vie scolaire	14
Nouveaux rythmes scolaires	14
La journée d'école de Lisa et Sarah, écolières à Lussat	14
Remise des dictionnaires d'anglais offert par la municipalité de Lussat	14
Hier et Aujourd'hui	15
Etat civil 2013	15
Un peu d'histoire : rue de l'Enfer	15
Paroisse	16
La Vie des Associations	17
Balinzat	17
Basket	18
Vivre Ensemble à Lussat	18
Lussat Foot	19
Association gym-country	19
Rando Solex Lussatoise	20
Luss'Arts	20
Ligue contre le cancer	21
Fête nationale	21
Lussat Autrefois	22
Sapeurs pompiers	23
Pages Pratiques	24

Numéro 27 — Janvier 2014

Directeur de publication : M. Christian Arveuf

Imprimé à 480 exemplaires par M prim (63 Saint-Beauzire)

Les photos et articles sont sous la responsabilité de leurs auteurs



Dans cet éditorial, je souhaite aborder avec vous différents points qui ont cette année impacté notre commune :

Réforme des rythmes scolaires

Ce choix de mettre en place les nouveaux horaires dès la rentrée 2013, et de ne pas demander de dérogation, a été décidé avec l'équipe pédagogique et la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat. En effet, afin d'optimiser l'organisation des différents services de la CCLE (Communauté de Communes Limagne d'Ennezat) intervenant dans toutes les écoles primaires du territoire (éducateurs sportifs, professeurs de musique) et du centre de loisirs intercommunal de Saint Laure, il était important que l'ensemble des communes mettent en place leurs nouveaux horaires simultanément. Ainsi des réseaux de cars de ramassage des enfants ont été mis en place sur l'ensemble du territoire en direction du centre de loisirs. Les mercredis en fin de matinée, dès la sortie des classes, les enfants peuvent directement se rendre au centre de loisirs, prendre leur repas du midi évitant aux parents des organisations compliquées, des trajets superflus et onéreux.

La commune a décidé de mettre en place des activités périscolaires gratuites en fin de journée. La bonne santé de nos finances nous permet ce choix sans contrepartie sur les taux de la fiscalité communale.

Je profite de ces quelques lignes pour remercier le personnel communal, l'équipe enseignante et plus particulièrement notre directeur d'école, pour leur implication individuelle et collective dans ce projet. Sans leur engagement, la tâche aurait été bien plus délicate.

En démarrant dès 2013, la commune percevra une aide financière de l'Etat. Aide que le gouvernement vient récemment de décider de reconduire en 2014. Le rôle des élus sera d'insister pour que cette participation de l'Etat soit pérennisée.

En tant que Maire, il ne m'appartient pas de porter un jugement sur le bien-fondé de cette réforme. Elle est à l'initiative de spécialistes de l'éducation nationale de l'enseignement et des rythmes biologiques des enfants. Mes remarques seront cependant les suivantes :

- Pourquoi cette loi ne s'applique t-elle pas de façon homogène entre les enseignements publics et privés ?
- Une fois de plus, l'Etat n'assume pas entièrement ses décisions sur le plan financier, et met ainsi les collectivités devant le fait accompli.

Le Château de Lignat

Le patrimoine culturel et culturel de notre commune se compose principalement de deux édifices : l'église de Lussat (début du XX^{ème} siècle) et les ruines du Château de Lignat.

Ce château de type « Royal Philippe Auguste » du XIII^{ème} siècle, historiquement propriété privée a malheureusement été au cours du temps abandonné et pillé. Devenu propriété communale depuis 10 ans, il nous est en quelque sorte confié. Il est du devoir de chaque génération et de la nôtre en particulier, dans la mesure du possible, de veiller à sa sauvegarde. Pour couper court à certaines remarques sur le financement des travaux ou l'opportunité de les entreprendre, vous trouverez dans les pages suivantes un détail financier précis et transparent.

Une fois les aménagements du parc terminés, ce patrimoine valorisera notre commune et particulièrement le bourg de Lignat. Il deviendra, j'en suis persuadé un lieu de balade ou de rencontre et une fierté pour tous.

Travaux

Le programme 2013 de travaux sur nos réseaux communaux, voiries ou bâtiments a été réalisé partiellement tant à Lignat qu'à Lussat. Les contraintes météorologiques et les délais de réalisations n'ont pas permis de terminer ce programme important ; sa finition s'effectuera début 2014.

Finances

Vous trouverez plusieurs indicateurs issus des analyses effectuées par les services de la DGFIP montrant la bonne santé de nos finances. Il faut rester vigilant. L'Etat vient de confirmer une baisse des dotations en direction des collectivités locales (communes, communauté de communes, départements, régions...). Dans ces conditions les gestions de notre commune et de notre Communauté de commune doivent être rigoureuses de la part des élus. Chaque citoyen doit se poser la question de la légitimité et de la nécessité de ses demandes. Cependant nous devons faire preuve d'une solidarité plus grande et davantage ciblée en direction de nos concitoyens dans le besoin.

Comme chaque année, je remercie les associations communales, leurs présidentes ou présidents et l'ensemble de leurs membres pour leur dynamisme et leur engagement sans compter, en direction de tous.

Pour terminer, avec toute l'équipe municipale qui m'entoure : Conseil Municipal, Centre Communal d'Action Sociale, employés communaux, nous vous présentons nos vœux les plus sincères de santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2014.

Votre Maire, Christian Arveuf

Travaux réalisés par le Conseil Général et la commune

Dans notre précédent bulletin municipal de 2013 nous avons donné les différentes explications concernant les responsabilités au niveau de l'entretien ou aménagement sur les voiries départementales. Depuis plusieurs années nous sollicitons les services du Conseil Général. Cette année 2013 a vu plusieurs projets se concrétiser :

Carrefour RD54 et RD84

Route de Lussat et Route de Chavaroux à Lignat. Ce croisement dont le fonctionnement n'était pas « logique » a été repris et aménagé par les services du département pour une meilleure sécurité de tous (estimation 40 000 €).



Travaux d'entretien et de renforcement de chaussée RD54

Sur la traversée de Lignat et jusqu'aux Martres d'Artière (estimation 120 000 €). Depuis plusieurs années le Conseil général a réalisé des opérations de renforcement de chaussée sur notre secteur ; Saint-Beauzire à Lussat avec aménagement de pistes cyclables, déviation de Lussat. La tranche de travaux effectuée cette année sur la RD54 concerne la partie allant de Lignat jusqu'aux Martres d'Artière. La traversée de Lignat sera réalisée début 2014.

Carrefour RD6 et RD54

Rue de la Poste – route de Chappes. Ce carrefour a fait l'objet de plusieurs aménagements successifs (élargissement, bordures de trottoirs, déplacement pour une meilleure visibilité). Cette année, un îlot central a été réalisé pour « canaliser » les véhicules entrants et sortants de Lussat (estimation 40 000 €).



Tous ces travaux réalisés sur la voirie départementale dans le cadre des opérations de sécurité ou de renforcement ont été demandés par la commune. Leurs financements sont entièrement à charge du département.

Travaux réalisés et financés par la commune

Quartiers Cornille et Triolas

Cette année, la majorité des travaux d'entretien et d'aménagement de voirie communale a été réalisé :

- Chemin de la Longagne : aménagement de trottoirs, mise en place de grilles avaloirs, réfection des enrobés ;
- Lotissement Cornille : réfection des enrobés ;
- Lotissement Le Triolas : reprise des fouilles des réseaux d'assainissement et de gaz.

Travaux réalisés par l'entreprise Sacer-Colas pour un coût de 83 040 € HT avec une aide du Conseil général de 24 900 € dans le cadre du FIC (Fond d'Interventions Communales).



Réseau d'eau pluviale à Lignat

À plusieurs reprises, lors de pluies violentes et importantes, des dysfonctionnements sur le réseau d'évacuation des eaux pluviales étaient apparus.

Pour corriger ces anomalies, le réseau a été entièrement repris sur un linéaire de 150 mètres route de Chavaroux. Compte tenu des très faibles pentes, une canalisation d'un diamètre de 500 mm a été nécessaire avec la mise en place de plusieurs grilles avaloirs.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Eurovia pour un coût de 23 595 € HT avec une aide de 11 800 € de la part du Conseil Général.



Aménagement de trottoirs en centre bourg

Dans le cadre de l'entretien de voirie, les trottoirs en centre bourg ont été rafraîchis rue de Pont-du-Château, rue du Sury, rue du 14 juillet, rue de Vichy. La mise en place de graviers a été réalisée par l'entreprise Demas.



Place de l'Eglise

Les violentes pluies du mois d'août ont fortement accentué la dégradation de la place de l'Eglise et de ses accès. Le revêtement en gravier a été remplacé avec la mise en place d'avaloirs. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Demas.

Le coût de ces travaux de réfection des trottoirs en centre bourg et place de l'église s'élèvent à 15 720 € HT.



Travaux programmés fin 2013, début 2014

Trottoirs rue de la Poste à Lussat

Cette voirie est utilisée plusieurs fois par jour par les mères ou assistantes maternelles qui conduisent les enfants à l'école. Afin d'améliorer leur sécurité, des travaux importants sont programmés :

- Aménagement d'un trottoir d'une largeur de 1,5 m environ ;
- Aménagement de passages pour les personnes à mobilité réduite ;
- Aménagement de chicane pour ralentir les véhicules entrant dans Lussat.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise GATP début 2014 pour un montant estimé de 54 990 € HT avec une aide du Conseil Général de 7 500 € dans le cadre des amendes de police.

Ralentisseurs sur la traversée de Lignat

Afin d'améliorer la sécurité des riverains, la RD54 à Lignat sera dotée de 2 ralentisseurs et des signalisations réglementaires correspondantes.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise Eiffage pour une estimation de 10 300 € HT, avec une aide de la part du Conseil Général dans le cadre des amendes de police.

Groupe scolaire

Sur 2013, nous avons poursuivi les travaux d'entretien engagés les années précédentes ; la majorité de ces travaux d'entretien a été réalisée avec une forte implication des employés communaux sur la période des vacances scolaires.

Travaux de bâtiment

- Classe de cours moyen ; réfection du sol de la classe, ponçage et vitrification. Coût : 759.54 € TTC et plusieurs jours de travail pour Fabrice et Patrick ;
- Réparation de l'étanchéité des chéneaux en pierre du bâtiment principal ;
- Réalisation de nombreuses étagères de rangement dans différentes classes ;
- Mise aux normes des installations électriques. Coût : 650.62 € TTC ;
- Réfection de l'éclairage de la classe grande section et cours préparatoires. Coût : 1 057.26 € TTC.



Mobiliers

Remplacement du mobilier (tables et chaises) de la classe des cours préparatoires. Coût 887.81 € TTC.



Cours extérieures

- Cour de la classe maternelle ; remplacement du gravier autour des jeux.
- Elagage des arbres des cours principale et maternelle par les services de Communauté de communes pour garantir la sécurité des enfants.
- Remplacement de l'éclairage de la cour principale par des éclairages basse consommation plus discrets et esthétiques disposés en façade. Cette intervention a été réalisée avec la participation du SIEG.
- Traçage des différents jeux dans la cour principale.



Eglise

Mise aux normes de l'installation électrique : 75.35 € TTC.

Salle des sports

Remplacement de l'armoire électrique : après plus de



15 ans de fonctionnement et de nombreuses évolutions, l'installation électrique de la salle de sports méritait une mise à niveau. Dans ce cadre l'armoire électrique a été totalement remplacée. Des petits aménagements complémentaires ont également été apportés. Coûts : 7 728.07 € TTC.

Jeux supplémentaires pour l'espace de jeux

Devant le succès rencontré par les jeux pour enfants déjà en place : otarie, étoile, table de tennis de table, city stade... nous avons décidé d'ajouter début 2014 un toboggan. Notre personnel assure régulièrement les contrôles de toutes ces installations afin de garantir au mieux la sécurité des enfants. Si vous constatez des détériorations, merci de nous informer en mairie.

Mairie

Accès des personnes à mobilité réduite

Afin de faciliter l'accès de la mairie aux personnes à mobilité réduite, un aménagement d'une rampe a été effectué après consultation d'associations de personnes handicapées. Ce dispositif vient compléter ceux réalisés à la salle communale et dans les différents carrefours, rue de Pont-du-Château, rue du Sury et place de la Fontaine.

Sur ce sujet important, l'ensemble des 14 communes de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat a décidé de lancer une consultation pour le choix d'un Bureau d'Etudes chargé de réaliser leur Plan d'Accès Voirie et Espaces publics (PAVE). Cette étude obligatoire sous forme de bilan communal permettra de programmer les travaux de mises aux normes à prendre en compte pour chaque projet.



Château de Lignat

Acquisition de la propriété du château et intégration au patrimoine

La commune de Lussat a effectué sur une période de 10 ans l'acquisition des 3 parcelles composant la propriété du Château de Lignat en exerçant son droit de préemption par l'intermédiaire de l'EPF-SMAF en 2001.

Le coût de cette acquisition s'élève à 37 009.33 € dont 5 428.12 € d'intérêts.

En 2012, au moment de la rétrocession à la commune, l'intégration au patrimoine communal a été effectuée par les services fiscaux à hauteur de 31 581.21 € (31 580.21 € concernant l'acquisition des terrains pour une superficie de 3 897 m² et 1 € concernant les ruines de la bâtisse du château).

Coût des travaux

- 1^{ère} tranche : tour Nord-Est réalisée le premier semestre 2013. **Montant : 81 686.72 € HT** avec une première subvention du Conseil Général de 3 750 € ;
- 2^{ème} tranche : désamiantage de la toiture fibrociment, dépose de la charpente métallique, consolidation des murs en place de la tour Nord-Ouest, du puits, réalisation d'une porte, programmée fin 2013 début 2014. **Estimation : 32 966.84 € HT** avec une 2^{ème} subvention du Conseil Général de 3 750 €.

Bilan financier provisoire

Sans l'intégration de la souscription auprès de la fondation du patrimoine qui ne sera effective qu'à la fin de l'opération.

Dépenses : 151 662,89 €

- Acquisition..... 37 009.33 € HT
- Travaux..... 114 653.56 € HT

Recettes : 162 500 €

- Subvention Conseil Général..... 7 500.00 €
- Vente Terrain à Lignat..... 155 000.00 €

À ce jour sans tenir compte des recettes supplémentaires des souscriptions auprès de la fondation du patrimoine, le bilan de cette opération est globalement excédentaire.

Lorsque les travaux de sauvegarde et de sécurisation seront terminés (courant du 1er semestre 2014) il restera l'aménagement du parc en espace public.

Cette opération permettra d'enrichir le patrimoine historique de notre commune sans participation financière directe des contribuables.

Au-delà du bilan financier équilibré de cette opération il s'agit d'un transfert de patrimoine avec :

- d'un côté une perte de patrimoine pour la commune avec la cession d'un terrain nu (d'une superficie de 2 895 m²) en terrain à bâtir ;
- de l'autre côté l'augmentation du patrimoine communal avec l'acquisition d'une propriété (d'une superficie de 3 897 m²) et l'enrichissement de notre patrimoine historique et culturel avec la sauvegarde des vestiges du seul château de type « Royal Philippe Auguste » du XIII^{ème} siècle de la région de Limagne.

Après cette phase de travaux, réalisés par la commune, le challenge à venir pour les membres de notre association « Lussat Autrefois », en relation avec la municipalité, sera d'organiser en direction de l'ensemble de la population des visites. Au travers de ces rencontres, ils vous feront partager leur passion et leur motivation sans faille sur ce sujet. Et peut-être que certains d'entre vous, passionnés d'histoire se joindront à eux. Après cette étape de sécurisation et de sauvegarde arrive celle de mise en valeur qui nécessitera elle aussi beaucoup d'énergie et de bénévolat.



PLU : où en est-on ?

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé dans un premier temps lors du Conseil Municipal en date du 25 février 2013.

Il a été ensuite annulé afin d'apporter les corrections complémentaires exprimées par les services de l'état. Ces corrections concernent :

- La rédaction de la délibération du 25 février 2013 sur le point de son délai exécutoire ;
- La nécessité d'exposer davantage les motifs des règles applicables aux différentes zones dans le rapport de présentation ;
- La zone Ua qui correspond à l'emplacement des services techniques des autoroutes ;
- La rédaction :
 - des articles : 3 et 6 des dispositions générales,
 - les articles Ah2, A2, et 7 des zones Ud, Ug, Aug,
 - le règlement de la zone AUi.

Suite à ces corrections, le PLU a été approuvé par le Conseil Municipal, le 04/06/2013 et devient exécutoire.

Une requête présentée par un habitant de Lussat a été déposée au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand et vise l'annulation de la délibération du Conseil Municipal du 25 février 2013 portant sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Les motifs de ce recours seraient les suivants :

- « La violation de la légalité interne et détournement de procédure légale » par la non mise à disposition de documents ». Les documents concernés seraient : les avis de trois Personnes Publiques Associées (PPA): Etat, Grand Clermont, Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- « le PLU est organisé pour l'implantation d'un lotissement de 17 000 m² sur un terrain communal ».

Le Conseil Municipal a notifié :

- que sur toute la durée de l'enquête publique, du 8 octobre 2012 au 8 novembre 2012, ces documents étaient disponibles et consultables par les personnes qui le souhaitaient et avaient été mis à disposition de Monsieur Le Commissaire Enquêteur ;
- que les avis des parties associées citées émettent un avis favorable au projet.

En attente du jugement par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, le PLU reste exécutoire.

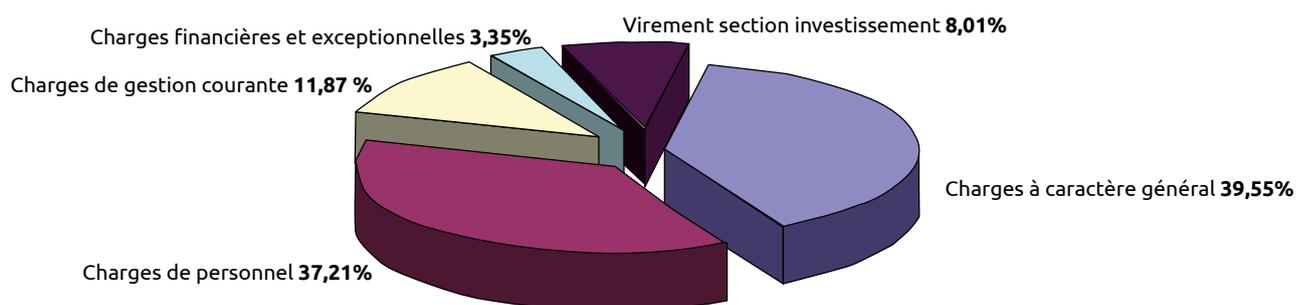
Compte administratif 2012 - Section de fonctionnement

	DÉPENSES	Montant (Eur)	%
11	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL (Eau, électricité, entretien bâtiments et réseaux, fournitures scolaires, etc.)	191 278,78 €	39,55
12	CHARGES DE PERSONNEL (Personnel titulaire et non titulaire, Urssaf, Caisse retraite, Assedic)	179 960,80€	37,21
65	CHARGES DE GESTION COURANTE (Indem élus, aide sociale, sce incendie, subv associations)	57 412,56 €	11,87
66,67 42, 14	CHARGES FINANCIÈRES ET EXCEPTIONNELLES (Intérêts d'emprunts)	16 188,71 €	3,35
23	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT (Affectation résultat à la section Investissement 2013)	38 745,55 €	8,01
	S/TOTAL	483 586,40 €	100,00

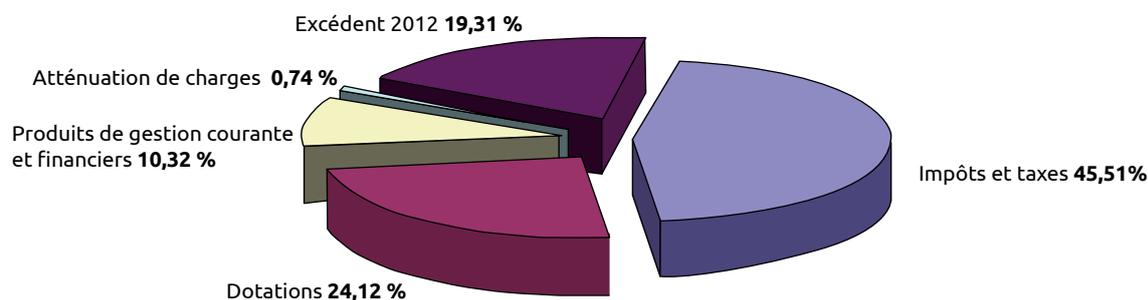
	RECETTES	Montant (Euro)	%
73	IMPÔTS ET TAXES (TH, TFB, TFNB, TP, etc.)	306 494,22 €	45,51
74	DOTATIONS (Dotations glob fonctionnement, dotations élus, compensation TP, TH , TF, etc.)	162 473,86 €	24,12
70,75, 76,77,42	PRODUITS DE GESTION COURANTE ET FINANCIERS (Régies, location de terrains, rbt assurances, indemn sinistres, opérations d'ordre...)	69 490,25 €	10,32
13	ATTÉNUATION DE CHARGES (Rbt Emplois aidés.)	5 012,44 €	0,74
2	EXCÉDENT 2011 (Résultat N-1 section fonctionnement)	130 063,24 €	19,31
	S/TOTAL	673 534,01 €	100,00

EXCÉDENT**189 947,61 €**

Dépenses 2012



Recettes 2012

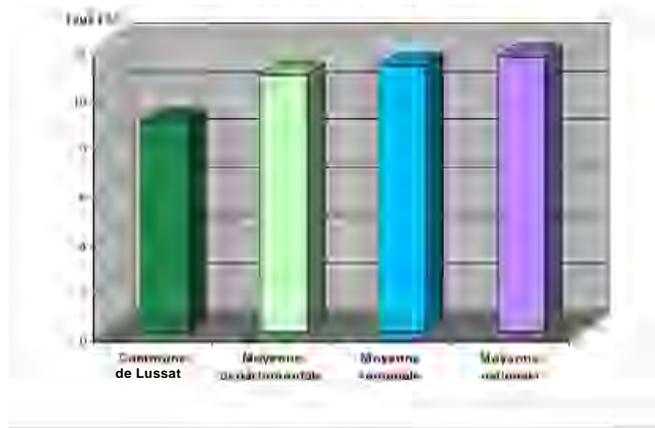


Situation financière de notre commune

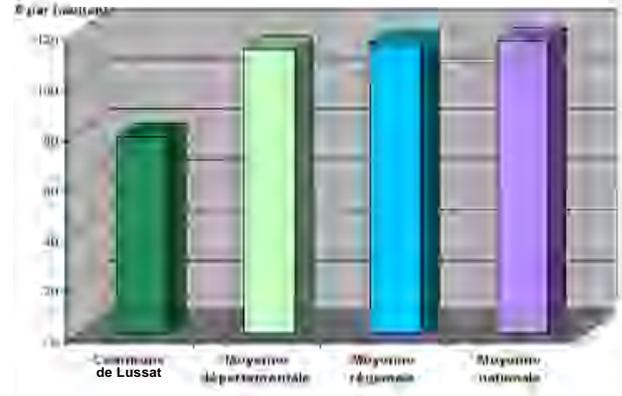
Cette analyse (source du Trésor Public) permet de comparer la situation financière de notre commune par rapport à la moyenne départementale, régionale et nationale des communes de même strate de population.

Population de la commune : 881 habitants.

Taxe Habitation : Taux



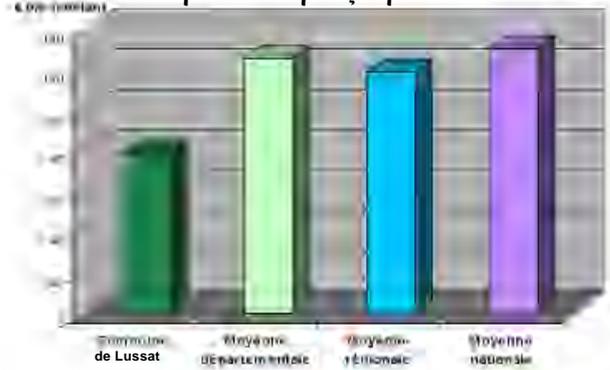
Taxe Habitation : produit perçu par habitant



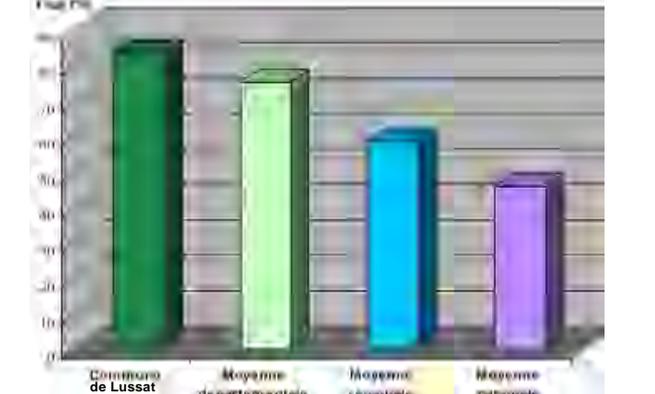
Taxe Foncière Bâtie : Taux



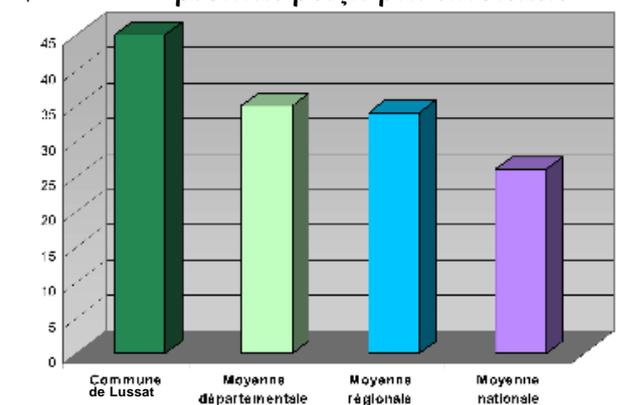
Taxe Foncière Bâtie : produit perçu par habitant



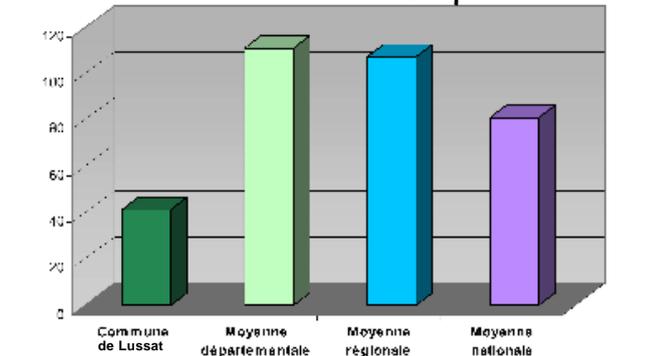
Taxe Foncière non Bâtie : Taux



Taxe Foncière non Bâtie : produit perçu par habitant



Remboursement Emprunt



Civisme

Le cadre de vie est l'affaire de tous. Dans ce domaine les efforts d'une très grande majorité peuvent être gâchés par les comportements irrespectueux de quelques-uns.

Les plaintes en mairie ou auprès des élus, sur des sujets comme les déjections animales, les aboiements répétés et systématiques de chiens, les bacs poubelles laissés sur la voie publique en permanence, le bruit occasionné par les engins de jardinage (tondeuses, tronçonneuses...) à des heures non autorisées, sont fréquentes.

Ce constat nous navre et nous amène ainsi à faire appel au civisme des administrés.

Déjections animales, aboiements répétés de chiens...



Comme nous, vous avez pu constater que les espaces publics, les trottoirs et places sont salis par des déjections animales.

Nous habitons un village de campagne ; cela nous permet plus facilement d'avoir des compagnons

de vie : chiens, chats, ou tout autre animal domestique à la maison. Ces amis sont pour nous quelquefois rassurants ou tout simplement une agréable compagnie.

Tout habitant, propriétaire ou pas d'un animal est capable de comprendre le plaisir et les satisfactions apportées par ces compagnons. Il leur est nécessaire de satisfaire leurs besoins naturels. Mais le comportement négligeant de quelques maîtres peut entacher la réputation de nos amis les bêtes. Nous leur demandons de conduire leur compagnon vers des zones qui n'occasionnent pas de gêne ou plus simplement de ramasser l'étron et de le déposer dans un caniveau ou dans leur bac poubelle.

Sur ces sujets de déjections animales ou d'aboiements répétés, il suffit d'un peu de civisme associé à un effort de dressage pour que les compagnons de quelques-uns deviennent les amis de tous.

Bacs poubelles

Chaque logement a été doté par le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) de bacs poubelles verts et jaunes pour les déchets ménagers ou pour le tri sélectif.

Sur certains points de collectes (une minorité) nous constatons que des bacs restent sur l'espace public obligeant ainsi les piétons à circuler sur les voies de circulation. Cela représente un risque d'accident important. Les bacs ont été, pour leur grande majorité, attribués nominativement. Chacun est responsable de son nettoyage, et des risques qu'ils pourraient occasionner.

Un oubli ponctuel est toujours possible pour chacun

d'entre nous, mais... un oubli permanent ou un abandon (pour une minorité), est aussi un problème de civisme.

Bruits de voisinage

Faire du bruit ?

Ensemble de sons indésirables produits par des vibrations, perceptibles par l'ouïe et perturbant.

Que dit la Loi ?

Loi n° 92-1444 du 31/12/1999 et code de la santé publique : (...) toute personne qui aura été à l'origine d'un bruit troublant la tranquillité du voisinage à l'occasion de l'exercice d'une activité professionnelle, culturelle, sportive ou de loisir organisée de façon habituelle, sera punie par une amende de 3^{ème} classe (pouvant aller jusqu'à une amende de 450 € et une peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi à commettre l'infraction).

L'article R623-2 caractérise l'infraction de tapage nocturne (entre 22h et 6h). La jurisprudence actuelle sanctionne tout tapage audible d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique.

Le constat de l'infraction se fait sans mesure acoustique.

Quand peut-on faire du bruit ?

Pour le département du Puy-de-Dôme et en particulier pour notre commune de Lussat, chacun peut, seulement exceptionnellement, faire du bruit



(exemples : passer la tondeuse à gazon, tronçonner du bois, taper sur des ferrailles, faire ronfler un moteur, perforer du béton...):

- du lundi au vendredi : de 6h à 20h

- le samedi : de 8h à 18h

- le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

En dehors de ces horaires : c'est l'infraction.

Que recommande-t-on ?

D'éviter de faire du bruit, à défaut, de prévenir son voisinage que vous allez être exceptionnellement, à l'origine de bruits troublant la tranquillité du quartier.

Qui appeler pour constater l'infraction ?

- Pour les nuisances ponctuelles et le tapage nocturne : la gendarmerie.

- Pour les nuisances persistantes : la mairie.

Alors, CHUT !

Tous ces sujets peuvent prêter à sourire, mais il faut bien constater que le comportement négligeant d'une minorité peut nuire à une majorité et créer... « bêtement » des conflits de voisinage.



Gendarmerie

Dépôts de plainte en ligne

Tout citoyen a désormais la possibilité de déposer plainte en ligne par le biais du site :

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr



Il s'agit pour tout individu de pouvoir immédiatement signaler des faits d'atteintes aux biens (vol, dégradation, escroquerie) et dont l'identité de l'auteur est inconnue. En pratique, la personne se rend sur le site, remplit un formulaire qui est transmis à la gendarmerie ou au commissariat. A la lecture de cette pré-plainte en ligne, un militaire de l'unité contacte le même jour la victime et un

rendez-vous est pris pour officialiser la plainte et la signer. Muni des renseignements de cette pré-plainte, le document est préparé à l'avance et n'a plus qu'à être signé le jour du rendez-vous fixé (gain de temps pour le plaignant).

Informations contre les cambriolages

Une réunion d'information dans le cadre de la prévention et la lutte contre les cambriolages sera organisée sur la commune de Lussat par les services de gendarmerie de Pont-du-Château. La date n'est pas encore définie et le sera après une rencontre entre le commandant de brigade et M. le Maire pour les modalités. Cette réunion sera destinée à la population dans son ensemble, englobant les commerçants et les artisans.

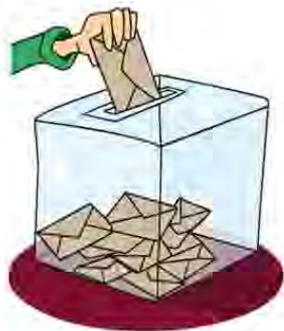


Frédéric Lagiere - Adjoint au commandant la brigade

Elections en 2014

Elections municipales : 23 et 30 mars 2014

La loi N° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires a instauré certaines modifications :



Pour notre commune de Lussat avec une population municipale estimée de l'ordre de 900 habitants au 01/01/2014, les points les plus importants sont les suivants :

- Nombre de conseillers municipaux à élire : 15 (commune dont la population est comprise entre 500 et 1499 habitants),
- Obligation de déclaration de candidature pour les communes de moins de 1 000 habitants,
- Nullité des suffrages exprimés en faveur des personnes qui n'ont pas été déclarées candidates,
- **Pour l'ensemble des électeurs, le jour du vote, présentation obligatoire d'une pièce d'identité...**

La réglementation complète peut être consultée sur le site :

www.interieur.gouv.fr

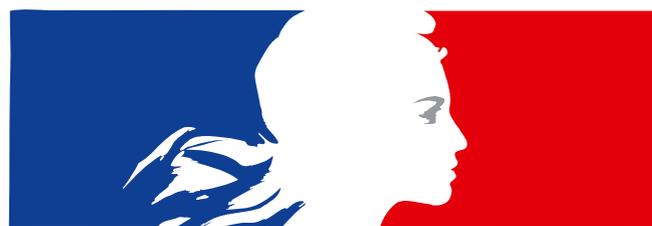
Elections européennes : 25 mai 2014

Votes par procuration - Conseils de la gendarmerie

Pour les personnes qui ont l'intention de voter par procurations, la Gendarmerie les invite à ne pas attendre les derniers jours pour se présenter à la gendarmerie, mais de s'y prendre à l'avance. Les personnes peuvent désormais télécharger sur internet les dites procurations et les emmener à la gendarmerie pour validation (gain de temps pour tout le monde).



www.service-public.fr
rubrique citoyenneté – élections



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le tri des déchets à Lussat

En vue d'améliorer la qualité du tri des déchets et de diminuer les erreurs de tri, le Syndicat du Bois de l'Aumône organise des vérifications du contenu des bacs à couvercle jaune sur l'ensemble de ses communes adhérentes.

Le 14 mars 2013, avant le passage du camion de collecte, les éco-ambassadeurs ont effectué une vérification du contenu des bacs jaunes sur la commune de Lussat.

Ils ont ainsi pris note des bacs contenant des erreurs de tri et ont déposé un document sur les bacs concernés afin d'informer les usagers des principales erreurs de tri à éviter.

En revanche, les bacs jaunes présentant des erreurs de tri manifestes, qui par leur poids, leur volume ou leur nocivité, peuvent polluer l'ensemble de la collecte ont été scotchés de telle sorte que l'équipe de collecte ne les vide pas. C'est ce qu'on appelle les « refus de collecte ».



Bilan de cette action

Nombre de bacs jaunes présentés à la collecte	Nombre de bacs jaunes présentant des erreurs de tri	Nombre de bacs jaunes refusés à la collecte	Nombre de bacs jaunes bien triés
174	83	9	82
	47,70%	5,17%	47,13%

Dès le lendemain, les éco-ambassadeurs sont allés à la rencontre des foyers concernés par les erreurs de tri et les refus de collecte afin de leur expliquer les gestes du tri à adopter et de leur donner un Mémo du tri.

Aussi, restons vigilants car ce sont autant de déchets

qui seront refusés au centre de tri et transportés au centre d'enfouissement technique. Cette opération génère un surcoût qui se répercute sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères donc sur chaque contribuable !

Le Syndicat du Bois de l'Aumône remercie les habitants de Lussat pour leur accueil et leur écoute !



Mise en place de la redevance incitative

Une enquête prévue cet été sur Lussat
A propos de la redevance incitative...



Le Syndicat du Bois de l'Aumône assure la collecte des déchets ménagers des cent trente deux communes qui composent son territoire, dont Lussat.

La prise de conscience des enjeux liés aux déchets fait peu à peu son chemin. Protéger l'environnement et la santé, préserver les ressources naturelles... autant de sujets d'actualité pour lesquels chacun peut agir, avec les gestes de tri et de réduction des

déchets. Aujourd'hui, pour aller encore plus loin et faire évoluer les comportements au quotidien, d'autres voies de progrès sont possibles. Un des leviers, identifié par le Grenelle de l'Environnement, consiste à tarifier différemment l'utilisation du service d'élimination des déchets.

Le SBA s'inscrit pleinement dans cette logique éco-citoyenne. C'est pourquoi il a été décidé de mettre en place une redevance incitative, prenant en compte la nature et le nombre d'enlèvements des déchets. Chacun peut ainsi devenir acteur de sa production de déchets et payer le prix le plus juste pour le service dont il bénéficie.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera supprimée et remplacée par la Redevance Incitative à compter de 2016*. Pour permettre aux usagers d'anticiper et de faire évoluer leurs habitudes, une simulation de facturation incitative sera envoyée en 2015.

Une enquête pour connaître les usagers

Ce nouveau mode de tarification nécessite de mettre en place un dispositif technique permettant de comptabiliser la production de déchets de chaque foyer. Cet important travail de préparation durera un an et débutera bientôt sur la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat.



Au cours de l'été prochain**, un enquêteur du SBA rendra visite à tous les foyers de la commune, pour expliquer les enjeux de la Redevance Incitative et encourager les bons gestes. Afin de mieux connaître et déterminer les besoins de chaque foyer, il posera également quelques questions. Celui-ci sera facilement identifiable grâce à sa carte professionnelle et sa tenue vestimentaire.

Des informations détaillées sur la redevance incitative seront transmises régulièrement.

Le Syndicat du Bois de l'Aumône remercie d'avance les usagers pour l'attention qu'ils porteront à ce projet et de l'accueil réservé à l'enquêteur ces prochains mois.

* Pour les professionnels, la Redevance Incitative remplacera l'actuelle Redevance Spéciale mais aussi la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, auxquelles ils sont également assujettis.

** Il est pour l'instant difficile de donner des dates précises pour l'enquête. Pour information, un courrier préviendra les usagers de la commune, avant le début de l'enquête.

Des outils encore plus réactifs, comme un communiqué de presse, des flashes info (newsletter) ainsi que des affiches, annonceront l'enquête plus précisément.



Plus d'info :

04 73 647 444 (appel gratuit)

sbacontact@sba63.fr – www.sba63.fr

Dons du Sang 2014

Pont-du-Château - Salle Polyvalente rue Jean Jaures

Mercredi 5 mars, 7 mai, 6 août, 15 octobre, 17 décembre

8h30-11h30 / 16h30-19h30



Grâce à vous donateurs, des milliers de malades ont été soignés.
10 000 dons sont nécessaires chaque jour.
En 2014, les malades comptent sur vous !



Nouveaux rythmes scolaires

L'année scolaire 2013/2014 a vu la mise en place des TAP (Temps d'Activité Périscolaire) à l'école en accompagnement de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Les enfants terminent la classe à 15h30 et sont ensuite pris en charge par le personnel communal pour des activités sportives, culturelles ou manuelles.

Le dispositif remporte un vif succès puisque 80 des enfants y sont inscrits.

Les activités proposées sont variées : sport, cuisine, arts plastiques, échecs ... et changent à chaque période.

La mise en œuvre des TAP vient compléter les nouveaux horaires de l'école :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45-12h et 13h30-15h30

Mercredi : 8h45-11h45

La journée de Lisa et Sarah, écolières à Lussat

Bonjour je m'appelle Lisa J'ai 7 ans, je suis en Ce1 à l'école de Lussat. Le matin je vais à la garderie de l'école où il y a toujours de jolis coloriages que j'adore faire.



Puis je rejoins ma classe de CE1, à midi je vais à la cantine et je joue dans la cour avec mes amies et après l'école je vais au C.A.P.

Avec Valérie je fais de la cuisine et avec Laure une maison de poupée. Monsieur Chéas nous apprend les échecs et préparons le journal de l'école. Nous faisons du sport aussi, de la lutte !! mais ma vraie passion c'est le karaté que j'apprends dans un club.

Bonjour je m'appelle Sarah, je suis la sœur aînée de Lisa, je vais aussi à l'école de Lussat. Le matin c'est la garderie et j'aime bien la garderie car il y a des jeux de société et des coloriages.

À midi je vais le plus souvent à la cantine, des fois c'est bon et d'autres c'est moins bon.

Une à deux fois par semaine avec ma classe je fais du sport. Après la classe je vais aux activités, nous faisons une maison de poupée, de la cuisine, des échecs et le journal de l'école. Ma passion c'est la natation synchronisée mais aussi dessiner et peindre.



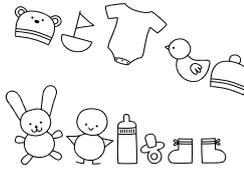
Remise des dictionnaires d'anglais offert par la municipalité de Lussat

Cette année ce sont 14 élèves de CM2 qui ont reçu de la main même de Monsieur Le Maire un dictionnaire pour les aider dans l'apprentissage de l'anglais au collège... Un petit moment d'émotion pour tous !



Ils ont pointé le bout de leur nez cette année

Anna CHANY.....	20-01-2013
Noah CHEVALIER.....	24-03-2013
Mila DE DECKER ROBIN	20-05-2013
Logan CAMBON.....	14-09-2013
Callie LIOTARD	19-09-2013
Lucas SOUCHON.....	21-09-2013
Jade PEREIRA GUYOT.....	08-11-2013
Nolann POUGET.....	15-11-2013
Oliana RAYNAUD.....	09-12-2013



Naissances 1913

Marie ABRIAS.....	10-02-1913
Marie-Madeleine GERMAIN.....	28-03-1913
Antoine BIECHE	10-04-1913
Marie-Antoinette BIECHE.....	10-04-1913
Fernande GARRAUD.....	16-04-1913
Georgette FARCE	30-10-1913
Irma FARCE	30-10-1913
Michel Salassat.....	19-12-1913
Emile Touche.....	31-12-1913



Mariages 2013

Aurélien RAYNAUD et Philippe MOUTY.....	22-06-2013
Anne ARCHIMBAUD et Benoît BARBAT.....	29-06-2013
Céline BRIGNAT et Jean-Pierre DUPUY	06-07-2013
Magali DISSAY et Arnaud LAVIE	14-09-2013



Mariages 1913

MariaTOUCHEetAntoineLASTIOLAS.....	10-02-1913
JeanneDUTHEILetAlphonseTOUCHE.....	28-03-1913
FrancineAUSSEDATetJean-BaptisteBIECHE.....	10-04-1913
MarieLASTIOLASetFerdinandGARRAUD.....	29-04-1913

Ils nous ont quittés en 2013

Isabelle PERRON, épouse MAGNIER	15-03-2013
Jacques ROUGIER.....	12-05-2013
Jean-Claude FRANCOLON.....	01-06-2013
Rose-Marie JACOVAZZI, veuve CHALLIER..	14-09-2013
Roseline CHALLIER.....	17-09-2013
Claudine VIRLET,épouse DE CONDE	21-10-2013
Maria DA SILVA,épouse GOBIN.....	30-11-2013

Ils nous ont quittés en 1913

Marie CELLIER.....	01-01-1913	Etienne BARRET.....	17-07-1913
Antoine CELLIER.....	05-01-1913	Marie MARTIN.....	08-08-1913
Perrette AGER.....	08-01-1913	M.A BIECHE.....	26-08-1913
Antoinette CELLIER.....	10-02-1913	Jean GUILLON.....	06-10-1913
Marie RICHARD.....	12-03-1913	Anne HEBRARD.....	28-10-1913
Gertrude ABRIAS.....	12-03-1913	Gabriel BLANC.....	03-12-1913
Pierre CHASSIN.....	20-03-1913	Jean FORESTIER.....	06-12-1913
Joseph BONNEFONT.....	08-04-1913	François FARCE.....	28-12-1913

Un peu d'histoire : rue de l'Enfer

Comme de nombreux villages et villes de France, Lussat possède une rue de l'enfer. Pourquoi ? Direz-vous un tel nom pour une rue bien calme et que rien ne distingue des autres ?

Pour trouver l'explication, il nous faut remonter dans l'histoire de France jusqu'à la fin du seizième siècle, époque terrible des guerres de religion où catholiques et protestants s'entre-tuaient gaillardement au nom de leur Foi.

Heureusement, Henri IV, ancien protestant, nouvellement converti pour accéder au trône de France, mit fin à ces guerres fratricides en signant l'Édit de Nantes et le calme revint dans le royaume, pour peu de temps, car moins d'un siècle plus tard, Louis XIV eut la funeste idée de révoquer cet Édit de Nantes, interdisant ainsi aux protestants la pratique de leur culte.



Nombreux furent ceux qui s'exilèrent à l'étranger, principalement en Allemagne, surtout ceux des villes, car dans les petits villages où chacun possédait, qui une chaumière, qui un lopin de terre, l'exil était difficile.

Représentons-nous le Lussat de l'époque. Il comprenait deux quartiers : la paroisse groupée autour de l'église (celle démolie au début du vingtième siècle pour faire place à l'actuelle) et au sud, borné d'un côté par les rues du Sury et du 11 novembre et de l'autre par les rues de la Molle et des Lilas, un important domaine appartenant aux moines bénédictins de RIS. C'était « l'enclos de Ris » devenu depuis « Le Cloris ». Entre les deux paroisses et Cloris, un « no man's land ». C'est là que, chassés par la paroisse et par les moines, les protestants de Lussat transportèrent leurs maigres pénates, formant alors un nouveau quartier desservi par une rue que les catholiques, peu charitables, s'empressèrent de baptiser « rue de l'Enfer » nom qui lui est resté jusqu'à nos jours. Y eut-il un temple? qui vous le dira ?



C'est ainsi que, même dans nos petits villages, l'histoire de France a laissé sa trace.





Notre paroisse St Pierre du val d'Allier

Est constituée des 12 communes suivantes : Chavaroux, Les-Martres-d'Artière, Lussat, Pont-du-Château, Dallet, Vertaizon, Bouzel, Mezel, Chauriat, Vassel, Saint-Bonnet-lès-Allier et Pérignat-sur-Allier.

Curé : Le père Pascal THOMAS (Pont-du-Château).

Prêtres intervenants : André DESCHAUD (Mezel), Gérard PARIS (Vertaizon).

Diacre : Alain CROZE (Chauriat).

Une permanence d'accueil est à votre disposition au 4 rue de la Poste, à Pont-du-Château :

- les matins de 9h30 à 11h30, du lundi au vendredi
- l'après-midi de 17h00 à 18h30, le lundi

Téléphone de la paroisse : 04 73 83 20 27

Mail : paroissesaintpierreduvaldallier@orange.fr

Site internet : <http://clermont.catholique.fr/paroisse/saint-pierre-du-val-d-allier/>

Pèlerinage à la Chaise Dieu

Le mercredi 19 juin 2013, une trentaine d'enfants de CM2 venant de tous les groupes de catéchisme de la paroisse et de l'école St Joseph, se sont retrouvés à la chaise Dieu. Ils ont été accueillis par les moines de la communauté de St Jean.



Catéchisme des 8-11 ans

(Lussat, Les-Martres-d'Artière et Chavaroux)

CE1 : Jacqueline Fournier des Martres d'Artière

CE2, CM1 et CM2 : J. Fournier, Emmanuel Maeght de Lussat



Nous utilisons le parcours de catéchèse Na tha na él avec DVD qui répond très bien aux attentes des enfants.

La paroisse propose un KT dimanche pour les adultes les dimanches 9 février et 8 juin.

Ces rencontres se font autour d'un thème de 9h30 à 10h45 (Salle paroissiale 12 rue de l'horloge à Pont du Château) suivi de la messe à 11h à Ste Martine.

Visite de l'Abbatiale

Les moines nous ont ensuite fait découvrir tout le monastère, avec l'Abbatiale, la fresque de la danse Macabre et la salle de l'Echo.



Les tailleurs de pierre

Ensuite, nous sommes allés visiter l'école des tailleurs de pierre. Cette école accueille des jeunes pendant plusieurs années pour apprendre le métier de « tailleur de pierre ». Ils vivent également des temps de partage avec les moines. Nous sommes tous revenus heureux de cette belle journée passée ensemble.





Balades en Limagne d'Ennezat

Depuis le premier balisage des chemins de randonnée, il y a dix ans, et la création de Balinzat, il y a 5 ans, qu'en est-il aujourd'hui ?

Balinzat s'est organisé autour de 2 ateliers :

Atelier « circuits de randonnée »

Entretien des balisages des chemins de randonnées du territoire de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat : les 5 circuits principaux (A la découverte d'Ennezat, Les Méandres de Morge, La Côte rouge, A partir des Javouls et le circuit du BEDAT) sont entretenus au Printemps et revisités en Automne s'il y a lieu : soit 105 Km en une semaine (par 6 bénévoles)



Etude et création de circuits culturels (permanent ou temporaire) pour ses randonnées « Patrimoine ». (En 2009 Ennezat, 2010 St Laure et Martres sur Morge, 2011 Clerlande, 2012 Les Martres d'Artière et 2013 Malinrat).



Valorisation des chemins et du petit patrimoine par des manifestations culturelles ou sportives (randonnée patrimoine, dizaine de Limagne en VTT, soutien à la Ligue contre le Cancer, participation aux balades d'Automne de Riom Communauté et de l'office de tourisme ...)

2014 : Le matériel de la phase 1 (création du circuit permanent) des Martres d'Artière et de Malinrat est en commande : la pose est à prévoir au printemps.

Contacts entretien balisage / création circuits

Gilles Jammet : 06 88 49 60 72

Alain Deat : 06 86 00 70 09

Atelier « Patrimoine »

En 2013, Balinzat a organisé la rénovation des boiseries de l'église de Martres sur Morge, et parachèvera le travail en 2014 (sculptures – lustrerie – sols – sacristie) et se propose d'assister un expert européen en restauration de monuments historiques.

L'atelier complète les inventaires patrimoines de chaque commune et aide les historiens locaux dans leurs recherches et leur documentation.



Contacts patrimoine

Etienne Rolland : 06 07 37 70 80

Colette Veyssier

Gérard Jankovski

Prévision manifestations 2014

- Dimanche 26 janvier : randonnée (8 km) du nouvel an avec les sympathisants Balinzat (St Beauzire -Targnat)
- Dimanche 30 mars : randonnée patrimoine Saint Beauzire (7,5 km guidée et commentée par Arthur Hebrard, bénévole de St Beauzire)
- Dimanche 15 Juin : randonnée VTT Limagne d'Ennezat (Entre Javoul et Bedat)
- Dimanche 31 Août : soutien Ligue Contre le cancer circuit VTT (10, 20, 30 km...)
- Dimanche 19 Octobre : Randonnée des 2 églises dans le cadre des Balades d'Automne (18 au 26 octobre)
- Jeudi 6 Novembre : Assemblée générale

Une sortie avec le club de randonnée pédestre d'Ennezat viendra compléter le programme 2014 :

Vous souhaitez partager la connaissance de votre commune, animer et organiser des manifestations sur vos chemins et/ou participer à l'entretien de votre patrimoine, Venez nous rejoindre !

Siège : 1 rue Jean Ferrat 63720 Ennezat

Courriel : balinzat@orange.fr

Site internet : <http://balinzat.canalblog.com>

Courrier : Mairie de Martres sur Morge 63720

Président : Gilles Jammet. Tél.04 73 97 01 65



AL basket Lussat



La saison 2013/2014 est répartie sur les chapeaux de roues. Désormais, le club a dépassé les 100 licenciés, soit une augmentation de 15% par rapport à la saison dernière. Toutes les catégories d'âges sont concernées.

6 équipes sont engagées en championnat cette saison, soit 1 de plus que l'an dernier et 2 équipes en plateaux.

L'objectif principal de la saison est la montée de l'équipe senior garçons en départemental 2. Celui-ci est largement à leur portée puisqu'en ce début de saison, elle compte 4 victoires pour 0 défaite.

Comme l'an dernier, les équipes jeunes jouent les samedis après-midi (matches programmés à 14h, 15h30 et 17h) et les équipes seniors les samedis soirs (les filles à 19h et les garçons à 21h). Le tableau des dates est affiché sur le panneau des associations.

Merci pour votre présence, vous êtes de plus en plus nombreux à venir les encourager et le soutien du public est toujours un plus pour la motivation de nos jeunes et moins jeunes.

Les plus petits verront deux plateaux organisés à Lussat les samedis matin 16 novembre et 22 mars, sous forme de jeux, ils permettront à nos babys de montrer à leurs



Catégorie Baby-Basket U7

Association Vivre Ensemble

L'Association Vivre Ensemble à Lussat s'implique dans la vie de la commune avec diverses activités :

- réunions-débats ouvertes au public ;
- soirées documentaires suivies de débats ;
- repas associatifs ;
- diffusion d'un bulletin d'information ;
- blog : <http://lussatlignat63.eclublog.com>

Notre association a organisé plusieurs manifestations : projection de film sur la guerre d'Algérie en présence des acteurs du film et d'un sénateur, la première Fête de la Musique à Lussat où près de 150 personnes étaient présentes ainsi que plusieurs repas axés sur la convivialité. N'hésitez pas à nous rejoindre, vous êtes les bienvenus.



Catégorie Mini-Poussins U9

parents les joies de notre sport.

Comme chaque année, nous tenons à remercier nos sponsors sans lesquels la bonne gestion du club serait difficile : la municipalité de Lussat, la municipalité des Martres d'Artières, la maçonnerie Eric Demas, les coiffures Jacques Alexis, l'électricien Dem'Elec, l'entreprise Auvergne Peintre et le Bar Tabac des Sports.

Le Bureau.

Pour tous contacts
 Courriel : secretariat@lussatbasket.fr
 Alain : 06 49 87 27 27
 Patrick : 06 84 77 89 65

Dates à retenir

- 1er mars 2014 : Soirée du basket
- week-end du 14 & 15 juin 2014 : tournoi annuel
- 22 juin 2014 : Assemblée Générale.



Contacts : Jean-Pierre Serezat
 8 lot Chandeyrand à Lussat
 04 73 83 29 07 / 06 08 58 10 53
serezat.jp@gmail.com

Lussat Foot



L'association Lussat Foot a connu une année 2013 riche en événements.

Avec une saison sportive réussie puisque nous avons terminé à la première place de notre poule en championnat et l'équipe a obtenu l'accession en 2^{ème} division du Puy-de-Dôme.

Le club fêtait aussi ses 30 ans cette année, le temps d'une soirée, dirigeants, joueurs et sponsors qui ont marqué le club depuis 1983 se sont réunis.

L'objectif pour 2014 est de se maintenir dans cette nouvelle division mais aussi terminer le plus haut possible dans le classement avec un effectif de 25 joueurs et 7 dirigeants.

Et pour réussir nous avons besoin de vous voir de plus en plus nombreux pour nous encourager.

En attendant de vous retrouver au stade, l'ensemble des membres du club souhaite à tous les lussatois une très bonne année 2014.

Pour Info

- 32 adhérents / Prix de la licence : 55€
- Entraînements mardi et vendredi à 19h

Association Gym - Country

L'association vous propose une séance de gymnastique tous les mercredis soirs de 20h à 21h à la salle communale. Les cours sont donnés par un professeur diplômé.

Convivialité, détente et bonne humeur décrivent l'ambiance de ce rendez-vous hebdomadaire. Parlez-en autour de vous, de nouveaux adhérents seront les bienvenus.



Pour Info

- 36 adhérents pour l'ensemble de l'association dont 15 gymnastes et 21 danseurs.
- Cours de danse le mardi de 20h à 21h
- Cours de gym le mercredi de 20h à 21h
- Montant de la cotisation annuelle danse 67€
- Montant de la cotisation annuelle gym 67€
- Montant de la cotisation annuelle danse + gym 119€

Pour tous contacts
Davy Roussel
06 61 56 48 06

Dates à retenir

Dimanche 2 mars 15h contre St Julien de Coppel

Dimanche 30 mars 15h contre Moissat AS

Dimanche 13 avril 15h contre Sauvetat-Authezat

Dimanche 18 mai 15h contre Clermont Franco-Algériens



C'est par un temps ensoleillé, et avec une grande fougue que les 16 country girls ont fait une démonstration du tonnerre ce samedi 13 juillet.

Arrivée dans une belle voiture américaine, quelle entrée... sous les applaudissements tonitruants de la foule en délire.



Pour tous contacts :
site internet : <http://clubquomodo/lussatgymdanse>
adresse mail : lussatgym63@gmail.com
Martine Miallier : 04 73 24 85 52
Josette Legros : 04 73 83 52 71

Manifestations prévues

Bourse aux jouets courant novembre 2014

Rando solex lussatoise

Connaissez-vous le Solex : la bicyclette qui roule toute seule ? Un vélomoteur à la consommation record de moins de 1 litre aux 100 km et ce véhicule est bien une invention française de 1946.

Nous avons pu découvrir ces vélomoteurs sur notre commune de Lussat le dimanche matin 29 septembre à l'occasion d'une Rando Solex organisée par le Club Solex du Puy de Dôme.

Une quarantaine de participants étaient présents au départ, place de la mairie, pour une randonnée sur un circuit de 52 km autour de notre commune.

Après un discours de bienvenue, Monsieur le maire a remis un trophée en souvenir de cette journée aux représentants du SolexClub, Messieurs Robert Vedel et Christopher Monarcha.

Après le passage des consignes et un « brief sécurité » devant la mairie, les pilotes et leurs engins se sont élancés pour 26 km le matin par Chavaroux, Chappes, Entraigues, Ennezat, Clerlande, Varenne, Le Cheix, pour arriver à La Moutade où un déjeuner les attendait au Caveau du Fort. Les 26 km du retour dans l'après midi se sont effectués sous la pluie.

Nous noterons la participation d'une Lussatoise, Fanny qui malheureusement a chuté sur la route mouillée dans le rond point « serré » de Chavaroux. Les chutes en Solex sont fréquentes mais sans gravité car la machine, traction avant à galet, est très instable dans les courbes.

Des membres de l'association Lussat Autrefois ainsi que plusieurs Lussatois ont pu suivre la première étape jusqu'à Ennezat en voitures anciennes : Une belle journée pleine de « souvenirs mécaniques ».



Contact :
Robert Vedel : 04 73 97 21 92 / 06 13 58 93 26

Luss'Arts

L'année 2012/2013 de Luss'Art touche à sa fin. Nous avons accueilli de nouvelles adhérentes ce qui porte leur nombre à 32. L'association a été créée en 2008 et comptait alors 8 adhérentes.

Cette année, nous avons participé à 3 expositions de peinture et objets réalisés lors de l'atelier du lundi après midi. Une en mars aux Martres d'Artière, une en mai à Ennezat et enfin en décembre lors du marché de Noël des Martres d'Artière.

La traditionnelle galette des rois et le repas de fin d'année en juin ont été des moments de convivialité et de partage très appréciés.

Au mois de juin, une visite du musée du costume de Moulins est prévue pour clore une année bien remplie.

Notre Vice Présidente, Eliane, finit son mandat de présidente de l'association « Au fil des ans ».

Merci à elle pour son dévouement pendant ces 7 années.

Ateliers :

- de 14h30 à 17h pour la pause café du lundi ;
- de 14h à 17h et de 20h30 à 23h pour la peinture.

Contact : Aude Monraisse
14, route de Lussat Lignat - 04 73 68 83 89



Ligue contre le cancer : 10 ans déjà !

C'est avec plaisir que nous avons fêté cette année les 10 ans de notre antenne lussatoise de la ligue contre le cancer.

Comme chaque année nous avons retrouvé avec beaucoup de plaisir la troupe du théâtre familial amateur de Pont-du-Château qui nous a permis de passer encore une fois une soirée très drôle et très conviviale. Vous êtes venus nombreux nous soutenir.

L'après-midi de belote du 23 novembre 2013 s'est déroulée dans la bonne humeur et si les participants étaient moins nombreux cette année, de très beaux lots sont venus récompenser chaque joueur pour leur engagement.

Nous ne manquerons pas de vous rappeler par le biais d'affiches et affichettes dans vos boîtes aux lettres le prochain rendez-vous théâtral qui aura lieu le 12 avril 2014 à la salle communale.



N'oublions pas la marche au profit de la ligue, organisée comme chaque année par Ennezat le dernier dimanche du mois d'août, venez nombreux, à pied ou en vélo, seuls ou en famille.

Fête nationale

Comme depuis plusieurs années, les festivités organisées par la municipalité à l'occasion de la fête nationale ont rencontrées un vif succès.

Tout a débuté par un dépôt de gerbe au monument aux morts effectué par Christian Arveuf Maire, en présence du sénateur Alain Néri, du conseiller général du canton de Pont-du-Château, Gérard Betenfeld.



Ensuite deux apéritifs étaient servis simultanément à Lussat à la salle communale et à Lignat place de l'ancien-four aux pieds du château dont le chantier de sauvegarde des ruines est en cours de réalisation.



Si vous désirez obtenir des renseignements sur la ligue, sur l'aide qu'elle peut apporter aux malades, sur le centre APESEO, espace ouvert à Clermont- Ferrand pour aider les malades dans la période après cancer, espace où l'on peut pratiquer des activités diverses, gymnastique douce, sophrologie, divers ateliers , vous pouvez nous contacter.

Bénévoles de Lussat : Marie-France BOISSAT, Stéphanie BOISSAT, Joëlle MAEGHT, Monique BEAUMATIN, Alain NICOLAS.

Nous profitons de cet espace d'informations pour renouveler notre appel aux bonnes volontés et nous vous souhaitons une bonne année 2014 et surtout une bonne santé pour tous.



Contact : Monique Beaumatin
11, chemin de Pimpécourt à Lussat - 04 73 68 89 13

Le nombreux public a ensuite admiré les danses du groupe country « Lussat Bottes Blues » arrivé en voiture américaine de circonstance.

Les festivités se sont poursuivies par un lâcher de ballons pour les nombreux enfants. Le repas champêtre servi sous parquet salon a permis des échanges entre les convives. La retraite aux flambeaux a conduit tout ce beau monde vers le stade pour admirer le feu d'artifice. La soirée s'est clôturée pour les plus tardifs par le traditionnel bal populaire.



Lussat Autrefois

Après une année 2012 très chargée en événements avec un gros travail d'organisation pour la grande fête médiévale de Lussat-Lignat et le vide grenier, l'année 2013 a été moins intense. Les projets sont centrés sur les expositions et visites culturelles.

Dimanche 7 avril 2013

Après-midi de projection des photos et du film de la fête médiévale. A cette occasion, crêpes, gaufres et gâteaux ont restauré les visiteurs qui ont bravé le froid lors de cette journée pluvieuse de printemps.

De nombreuses personnes ont manifesté leur souhait de nous aider pour la réalisation d'une prochaine fête médiévale mais l'association n'a pas souhaité reconduire ce projet pour 2013 car l'organisation est trop importante pour nos membres et nécessite peut être le regroupement de plusieurs associations pour partager ce travail.



Dimanche 15 Septembre 2013

La journée du patrimoine fut l'occasion pour l'ensemble des membres de visiter en avant première le site du château de Lignat avec notamment la présentation des travaux réalisés sur ce site médiéval.

La première tranche de travaux est achevée avec la restauration de la tour Nord Est du château, le désamiantage des toitures, la consolidation de l'entrée des caves, la création d'une esplanade et un chemin d'accès coté Est.

Le site est encore fermé au public car le puits n'est pas encore sécurisé ainsi que les caves et divers trous. Les membres de l'association participent activement à la sauvegarde de notre patrimoine communal.



Dimanche 29 septembre

Notre commune recevait la Rando Solex du SolexClub du Puy De Dome. Plusieurs membres de l'association ont suivi le départ et la première étape jusqu'à Ennezat à bord de véhicules anciens. A cette occasion chacun a pu se remémorer les noms des Lussatois qui chevauchaient ces drôles de cyclos à traction avant particulièrement instables sur la route.



Samedi 19 octobre 2013

Les membres de l'association Lussat-Autrefois ont organisé une journée d'excursion en pays Issoirien à la découverte de l'histoire de trois sites médiévaux.

Le premier site est le village fortifié de La Sauvetat créé au cours des XIV^{ème} et XV^{ème} siècles par les villageois qui s'organisent pour assurer leur propre défense en pleine période d'insécurité.

La visite fut commentée par Monsieur puis Madame Courtet de l'association des amis de la Commanderie. Cette association restaure depuis plus de 24 ans ce fort villageois.



Puis les trente cinq visiteurs ont mangé la Truffade à l'Auberge de Margot à Usson suivi d'une visite de ce village fortifié célèbre pour avoir abrité pendant plusieurs années la reine Margot. L'histoire a été contée par Monsieur Amiet passionné d'histoire de France et de son village.

Cette journée culturelle s'est terminée à Issoire avec des visites libres et un moment de détente autour de la place de la République : l'abbatiale Saint Austreмоine, la Tour de l'Horloge, une exposition de lits du moyen âge au centre Georges Duby.

Le président de l'association Lussat-Autrefois, Claude Boissat, remercie toutes les personnes qui ont participé à cette sortie très conviviale d'automne.

D'autres visites sont au programme de l'année 2014.



Contact : Claude Boissat

35, rue de Vichy à Lussat - 06 86 85 08 45

mail : claud.boissat@wanadoo.fr

Blog de l'association : <http://lussatautrefois.eclublog.com>

Sapeurs-pompiers - Jeunes sapeurs-pompiers

Cette année nos sapeurs-pompiers et jeunes sapeurs-pompiers ont pleinement remplis leurs missions auprès de la population. Sur les 2 communes de Saint-Beauzire et Lussat ils ont effectués environ 150 interventions pour incendies, accidents de la circulation, secours à personnes...

L'effectif actuel est de 27 sapeurs-pompiers volontaires et 24 jeunes sapeurs-pompiers.

La grande majorité des JSP de la 1^{ère} section s'est vu remettre le brevet de jeune sapeur-pompier leur permettant d'intégrer une caserne comme sapeur-pompier volontaire.

En 2013, lors de différentes cérémonies, plusieurs distinctions, médailles ou galons, ont été remises à des sapeurs-pompiers volontaires.

Médailles de l'union départementale :

- BASSE Philippe échelon bronze
- OLLIER Martial échelon argent

Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers :

- BRETON Sébastien échelon bronze 20 ans de service
- OLLIER Jérôme échelon vermeille 25 ans de service

Distinctions et grades :

- première classe : CHIRAIN Axel, NOTARNICOLA Camille, TERRASSE Thibaud
- caporal : GAZAGNE Cyrille
- caporal chef : BOUVET David
- sergent : FRAISSE Damien

- sergent chef : CHASSIN Delphine
- lieutenant : OLLIER Martial

Le lieutenant OLLIER Martial a été élu Président de l'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers.

En 2013 nous déplorons aussi le décès brutal du jeune sapeur-pompier Romain HENRY à l'âge de 17 ans.

Nous tenons aussi à remercier les habitants de Lussat-Lignat pour leur aimable accueil lors du passage de nos calendriers.



• Mairie**Heures d'ouverture du secrétariat de mairie**

Lundi, vendredi : 8 h 30 à 12 h 00

Mardi, jeudi : 13 h 30 à 18 h 30

Mercredi : 9 h 00 à 11 h 45

Employés municipauxRédacteur : M^{me} Gwendoline BEAUDEAUAdjoint administratif : M^{me} Laure ROIAgent spécialisé école maternelle : M^{lle} Carole GOGANCantine scolaire : M^{me} Valérie GUYOTSurveillance cantine et garderie : M^{me} Laure ROISurveillance et aide cantine : M^{me} Martine DALLERYAgent d'entretien des bâtiments : M^{me} Martine DALLERY

Agent technique : M. Fabrice BOYER

Agent technique, Garde-Champêtre : M. Alain DUCONGE

Contrat CAE à l'école : M^{me} Annette COURSIERE**Permanence de monsieur le maire**

Jeudi de 17 h 30 à 18 h 30 ou sur rendez-vous

Site internet : www.lussat63.fr**• Téléphones**

Mairie : 04 73 83 23 11

Fax Mairie : 04 73 68 80 65

Bibliothèque : 04 73 78 66 08

Maison communale : 04 73 68 87 69

Salle de Sports : 04 73 68 88 00

Groupe Scolaire : 04 73 83 26 84

Adresse e.mail : mairie.lussat63@wanadoo.fr**• Les services à votre disposition****Le fax de la mairie (04 73 68 80 65)**

peut être utilisé aux conditions suivantes :

- chaque feuille émise sur le territoire français hors DOM-TOM : 0,80 €

- chaque feuille reçue : 0,15 €

Le destinataire d'un fax devra prendre la précaution de passer à la mairie pour le récupérer pendant les heures d'ouverture du secrétariat, la mairie ne se chargera ni de la distribution ni de prévenir le destinataire.

Photocopieuse de la mairie :

0,15 € N&B, 0,30 € couleur par feuille pour un habitant de la commune,

0,05 € N&B, 0,15 € couleur pour les associations

Salle communale :

Les réservations se font auprès du secrétariat de mairie uniquement par les habitants de la commune.

Les tarifs sont les suivants :

- 180 € le week-end ;

- 90 € la journée en semaine ;

- 5 € une table + 4 chaises (suivant disponibilité).

• Urgence**Gendarmerie de Pont-du-Château**

04 73 83 20 12 ou 17

Sapeurs Pompiers

18

SAMU

15

• EDF - GDF**Permanence dépannage EDF** : 0 810 333 063**Permanence dépannage GDF** : 0 810 433 063**• Eau****Permanence dépannage du service d'eau potable :**

- de 7 h 30 à 17 h appeler la SEMERAP au 04 73 15 38 38

- après 17 h ainsi que week-end et jours fériés, appeler les responsables permanence au 04 73 15 38 38

• École

Directeur : M. THEAS Dominique

Accueil des enfants à partir de l'âge de 3 ans jusqu'au CM2 inclus.

PS - MS : 27 élèves Instituteur : M. QUERAT

GS - CP : 24 élèves Institutrice : M^{me} JOLYCE1 - CE2 : 20 élèves Institutrice : M^{me} MICHAUD

CM1 - CM2 : 20 élèves Instituteur : M. THEAS

Garderie scolaire

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 7 h 30 à 9 h et de 16 h 30 à 18 h

Tarif : matin 1,20 € - soir 1,20 €

Cantine scolaire

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi - Prix du repas : 3,30 €

• Bibliothèque

La bibliothèque se trouve dans les locaux situés place de la Fontaine.

Les horaires d'ouverture : Mardi de 16h30 à 19 h, Mercredi et Vendredi de 17h à 19 h

Pour tout renseignement contacter : M^{mes} CAILLAUD, ENREILLE, DELARBRE et M. LEGROS au 04 73 78 66 08 pendant les horaires d'ouverture.

• Tri sélectif

Les containers à verre sont situés sur le parking de la salle communale route de Pont-du-Château.

• Services

Communauté de communes Limagne d'Ennezat

• Multi-accueil Maison de l'Enfance

Responsable : Jeannette ROPTIN
Tél. 04 73 64 27 28

• Repassage du linge

Responsable : Josiane COURTY
Tél. 04 73 63 83 64

• Jardinage à domicile

Responsable : Jean POURCHER
Tél. 06 30 52 41 57

• Relais assistantes maternelles

Responsable : Catherine CHARCOT
Tél. 04 73 64 25 33 / 04 73 33 90 86

• Ecole de Musique

Responsable : Cyril COUTIER
Tél. 04 73 63 97 39

• Centre de loisirs, centre aéré

Responsable : Didier Pannequin
Tél. 04 73 64 27 27

• EHPAD « Le Bosquet »

Responsable : Patrick BOSQUET
Tél. 04 73 63 81 64

• Repas à domicile et aide-ménagères

Responsables : M^{elle} Marie-Emilie GIRAUD, M^{elle} LARBA-LESTIER Séverine
Tél. 04 73 33 36 64

• Impôts service : 0 820 326 326

En semaine de 8 h à 20 h et le samedi de 9 h à 18 h

• Allo Service Public : 39 39

ou sur internet : service-public.fr

Du lundi au vendredi de 8 h à 19 h et le samedi de 9 h à 14 h

• Point Poste

- Lundi de 9 h à 12 h ;

- du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h ;

- samedi de 9 h à 12 h.

Situé au **Bar des Sports**,

3 rue de Vichy.

• Horaires bus

BUS SCOLAIRES

> Destination collèges de Pont-du-Château

Collège Mortaix et collège Saint-Joseph :

du lundi au vendredi inclus :

- le matin départ de LUSSAT place de la Fontaine à 7 h 45
LIGNAT à 7 h 48

- le soir départ du collège Mortaix à 16 h et 17 h (car position N°4)
collège Saint-Joseph à 16 h 30

> Destination Clermont-Ferrand

De Lussat/Lignat à Clermont-Ferrand

- Départ à LIGNAT 6 h 52

- Départ place de la Fontaine à LUSSAT à 6 h 55 et 14 h 15
(sauf samedi après-midi)

- Départ parking cimetièrre à 8 h 07

De Clermont-Ferrand à Lussat

- Départ de la Gare routière à 12 h 10
les mercredi et samedi
(arrêt à Lussat place de la Fontaine et Lignat)

- Départ de la Gare routière à 16 h 15
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
(arrêt à Lussat parking cimetièrre)

- Départ de la Gare routière à 17 h 00
tous les jours sauf samedi
(arrêt à Lussat parking cimetièrre)

- Départ de la Gare routière à 18 h 13
tous les jours sauf samedi
(arrêt place de la Fontaine à Lussat et Lignat)

Les cars effectuant les arrêts place de la Fontaine à Lussat et à Lignat peuvent être utilisés par toutes les personnes intéressées. Les autres (arrêt parking cimetièrre) sont strictement réservés aux scolaires.

Durant le mois d'août le car (arrêt place de la Fontaine) circule uniquement le vendredi après midi : départ de Lussat à 14 h 15 et retour de Clermont-Fd à 18 h 13 à la Gare Routière.

• Quelques sites Internet

- Mairie : www.lussat63.fr

- Communauté de communes : www.ennezat-communaute.fr

- Impôts : www.impots.gouv.fr

- SBA : www.sba63.fr

- Semerap : www.semerap.net

• **Entreprises et Artisans de Lussat****AGOSTINHO C.**

TRANSPORTS

Tél. 04 73 83 07 13

9, rue de Pont du Château
à Lussat**ARCHIMBAUD David EURL**

PEINTURE / PAPIERS PEINTS

FINITIONS D'INTERIEURS

Tél. 04 73 83 95 42

Port. 06 71 67 55 76

3, lot. Cornille à Lussat

CHABERT Estelle

ESTHÉTIQUE

Tél. 06 85 16 23 29

4, rue de l'Enfer à LUSSAT

COMBRONDE AMBULANCES

TAXIS LUSSAT

Tél. 04 73 97 10 11

97, Belle Allée

63460 COMBRONDE

DECOUTEIX M.

SERRURERIE

Tél. 04 73 83 07 30

6, rue de l'Enfer à Lussat

EL HANNACHI François

BAR / TABAC / JOURNAUX

Tél. 04 73 83 03 34

3, rue de Vichy à Lussat

ESPACE NATURE

ENTRETIEN & CRÉATION

DE PARCS & ESPACES VERTS

Nicolas SERVIERES

Tél. 06 81 07 56 46

17, rue de Riom à Lussat

HOME ELEC

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

Tél. 06 20 89 03 65

1, impasse des Planches à Lussat

INFIRMIÈRE

Mme DUDEBOUT

Tél. 04 73 83 47 47

Place de la Fontaine
à Lussat**ISA**

COIFFURE

Tél. 04 73 83 47 96

1, rue de Pont du Château
à Lussat**MOTA J.**

CARRELEUR

Tél. 04 73 83 54 63

10, rue de l'Enfer à Lussat

MURIEL CRÉATION

PRÊT À PORTER FÉMININ

VENTE EN RÉUNION SUR RDV

Tél. 06 65 51 03 01

PALASSE Laurent

SOURCIER GEOBIOLOGUE

Tél. 06 81 61 86 16

51, rue de Vichy à Lussat

PONCHON J.Y.

TRAVAUX AGRICOLES

Tél. 04 73 83 08 38

3, route de Chavaroux à Lignat

RELLIER R.

BOULANGERIE / PATISSERIE

Tél. 04 73 83 23 10

9, place de la Fontaine à Lussat

RIVALIS - Bruno BRODIN

Une méthode de gestion

en temps réel pour piloter

son entreprise en toute sécurité.

Tél. 08 77 38 70 59

Port. 06 26 39 75 89

4, rue de la Halle à Lussat

ROUX / JOURFIER

CHAUDRONNERIE

Tél. 04 73 83 22 59

ZA de l'Ormeau

Route de Pont du Château à Lussat

SANI PLUS

PLOMBIER CHAUFFAGISTE

Tél. 06 85 65 79 66

à Lignat

SEMONSAT J.F.

TERRASSEMENT / DÉMOLITIONS

Tél. 04 73 83 54 83

La Motte à Lussat

SNAC PLUS SARL

ENT. BÂTIMENT

Tél. 04 73 83 07 86

1, impasse du Breuil à Lussat

TOURETTE-DEMAS

ENT. BÂTIMENT

Tél. 04 73 83 16 04

Route de Pont-du-Château à Lussat

TRANSPORTS BRUN & FILS

TRANSPORTEUR MARCHANDISES

Tél. 04 73 68 88 15

1, rue des Prés à Lussat

VICC/LUSS' INOX

VENTILATION / ISOLATION

CALORIFUGE / CLIMATISATION

Tél. 04 73 68 88 68

ZA de l'Ormeau

Route de Pont du Château à Lussat

WILL GRAPHIC

STUDIO DE CRÉATION GRAPHIQUE

& MULTIMÉDIA

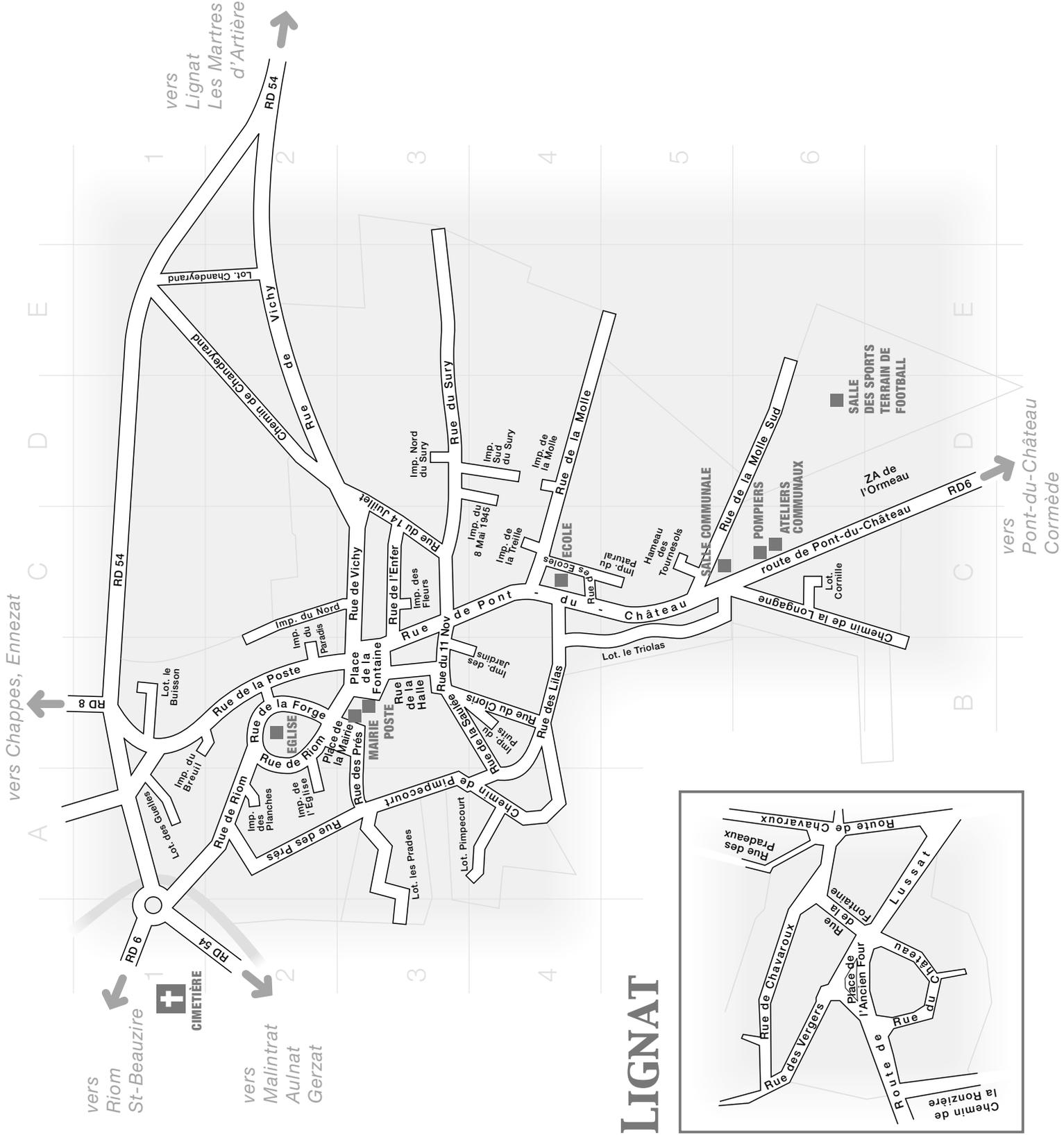
Tél. 04 73 83 97 65

15, rue du Château à Lignat



LUSSAT

- B1 Breuil (Impasse du)
- B1 Buisson (Lotissement le)
- E2 Chandeyrand (Lotissement)
- B4 Cloris (Rue du)
- C6 Cornille (Lotissement)
- C4 Ecoles (Rue des)
- B2 Eglise (Place de l')
- B2 Eglise (Impasse de l')
- C3 Enfer (Rue de l')
- C3 Fleurs (Impasse des)
- B3 Fontaine (Place de la)
- B2 Forge (Rue de la)
- A1 Guelles (Lotissement)
- B3 Halle (Rue de la)
- B3 Jardins (Impasse des)
- C3 Juillet (Rue du 14)
- B4 Lilas (Rue des)
- C6 Longagne (Chemin de la)
- D4 Mai 1945 (Impasse du 8)
- B3 Mairie (Place de la)
- D4 Molle (Impasse de la)
- D4 Molle (Rue de la)
- D6 Molle Sud (Rue de la)
- C2 Nord (Impasse du)
- D3 Nord du Sury (Impasse)
- B3 Onze Novembre (Rue du)
- B2 Paradis (Impasse du)
- C5 Patural (Impasse du)
- A4 Pimpecourt (Chemin de)
- A4 Pimpecourt (Lotissement)
- A2 Planches (Impasse des)
- C4 Pont-du-Château (Route de)
- B2 Poste (Rue de la)
- A3 Prades (Lotissement les)
- A2 Prés (Rue des)
- B4 Puits (Impasse du)
- A2 Riom (Rue de)
- B4 Saulée (Rue de la)
- D4 Sud du Sury (Impasse)
- D3 Sury (Rue du)
- C5 Tournesols (hameau des)
- C4 Treille (Impasse de la)
- C5 Triolas (Lotissement le)
- C3 Vichy (Rue de)



LIGNAT

